



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 65032

Texte de la question

M. Jean-Jacques Filleul appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le nombre insuffisant d'inspecteurs d'auto-école dans le département d'Indre-et-Loire. En effet, la situation est difficile puisque les deux inspecteurs partis récemment à la retraite n'ont été remplacés que par une seule personne. Ce manque d'examineurs a pour conséquence d'allonger les délais d'attente afin que les futurs candidats puissent se présenter à l'examen du permis de conduire, ce qui handicape, en outre, considérablement les jeunes sur le marché de l'emploi puisque la majeure partie des employeurs exige aujourd'hui une certaine mobilité. Il rappelle que le comité interministériel de sécurité routière, du 25 octobre 2000, a décidé la création de 230 postes, entre 2001 et 2003, pour améliorer les conditions de passage du permis de conduire et contrôler la qualité de la formation. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre pour permettre la création de postes d'examineurs dans le département d'Indre-et-Loire.

Texte de la réponse

L'année 2001 a été difficile dans le domaine des examens du permis de conduire sur l'ensemble du territoire, en particulier dans le département d'Indre-et-Loire. En effet, la demande forte et continue dans les examens du groupe « poids lourds », marquée par une progression de 11 % par rapport à celle de l'année 2000, s'est concrétisée par une tension importante sur l'offre de places d'examen. Les efforts déployés au niveau national et l'investissement important des délégués et inspecteurs du permis de conduire sur ces tâches prioritaires ont néanmoins conduit, sur les dix premiers mois de l'année 2001, à une augmentation de 10 % du nombre des places attribuées, par rapport à la même période de l'année 2000, dans les catégories précitées. Pour ce qui concerne l'effectif global du corps des inspecteurs, l'effort entrepris en 2000 a été amplifié. En 2001, 72 postes supplémentaires ainsi que 5 postes de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ont été créés. Au total, et si l'on ajoute les remplacements pour départs à la retraite, 98 agents ont reçu leur affectation définitive le 1er janvier 2002. A cette occasion, un inspecteur a été affecté au 1er janvier 2002 dans le département d'Indre-et-Loire. Au total, le Gouvernement a décidé de créer 230 postes d'inspecteurs et délégués du permis de conduire entre 2001 et 2003 pour améliorer les conditions de passage du permis, après les 30 postes créés en 2000. Après plusieurs années de stagnation, l'effectif de ce corps de la fonction publique est donc en croissance de 30 % depuis 1997.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Filleul](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65032

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4468

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1284